

Vivre et travailler au Japon

Cahiers d'Études Interculturelles

N°10 – Mars 2021

LANGUES EN CONTACT

Christian Bouthier

- Les emprunts à la langue arabe en français : une approche historique et linguistique 5

Les emprunts à la langue arabe en français : une approche historique et linguistique

Christian Bouthier (Université Seitoku)

Résumé

Cet article analyse la manière dont la langue arabe a pénétré la langue française et suggère pour cela diverses raisons : historiques, sociales, linguistiques et surtout religieuses. Il explique également comment la langue arabe a influencé la langue française, principalement à travers le latin mais aussi les langues, grecque, espagnole et italienne. En France, l'immigration, principalement de gens originaires du Maghreb et d'autres régions du Moyen-Orient où l'arabe est une langue officielle, a créé des communautés dans lesquelles de nombreuses personnes, en particulier parmi la jeune génération, souhaitent apprendre l'arabe à l'école.

Mots-clés : langue française, langue arabe, Islam, société française

Abstract

Arabic in the French language: A historical and linguistic overview.

This article analyzes how Arabic has penetrated the French language and suggests various reasons for this, including historical, social, linguistic, and especially religious reasons. It also describes how Arabic influenced French, mostly through Latin, Greek, Spanish, and Italian. Recently, immigration from Arabic speaking countries has made Arabic one of the most popular foreign languages in France. Notably, Arabic is taught at school, and many second- and third-generation youths want to learn it.

Keywords: French language, Arabic language, Islam, French society

Introduction

L'arabe, parlé dans de nombreux pays, est une langue internationale au même titre que l'anglais, l'espagnol, le français, le portugais et le russe. Le but de cet article est de montrer comment l'arabe a pénétré la langue française au cours des siècles et en particulier depuis les années 70-80. En outre, je présente une liste de mots devenus courants dans l'usage de la langue française de nos jours.

Avec le nombre croissant de Maghrébins en France, est apparue une extension de l'usage de la langue arabe. Il faut préciser que l'immigration maghrébine en France est

d'origine rurale et concerne majoritairement des Berbères et plus particulièrement pour l'Algérie, des Kabyles de la montagne. De ce fait, ces immigrés ignorent généralement l'arabe classique, particulièrement parmi les femmes provenant des villages, ou ne connaissent que l'arabe dialectal de leur région. En revanche, on observe que leurs enfants nés en France sont vivement désireux d'apprendre l'arabe classique qui est donc devenu une langue très souvent proposée dans les collèges et lycée de France, à côté des principales grandes langues européennes et bien devant le japonais et le chinois. On peut se demander pourquoi ces jeunes Kabyles souhaitent apprendre l'arabe classique, que leurs parents ignorent. C'est pour pouvoir lire le Coran. J'y reviendrai.

Comment cette évolution s'est-elle produite ? J'ai constaté qu'un nombre important de mots arabes (plus de 700) s'étaient ancrés dans la langue française, dont un nombre non-négligeable dans la langue courante. Il s'agit non pas d'un phénomène récent mais d'acquisitions s'étant produites par vagues au cours de l'histoire. Je vais tenter de le démontrer dans cet article qui, après une présentation de l'historique de l'acquisition de mots arabes dans la langue française, donnera quelques exemples utilisés couramment de nos jours.

Par souci de simplification je me réfère essentiellement à « la langue arabe ». Or, en réalité on sait que cette langue n'est pas unique mais a des variantes selon les régions et les pays. Je devrais donc, en principe, parler « *des langues arabes* » [Bertrand, 1, p. 12]. En effet, certains mots que je présente ont transité par de multiples idiomes et dialectes, passant parfois du persan au turc, du turc à l'arabe, puis de l'arabe au grec, puis du grec au latin, puis encore du latin en français. Cet ordre n'est d'ailleurs qu'un exemple parmi bien d'autres et l'on peut rencontrer d'autres configurations, car les langues se sont largement interpénétrées, notamment autour de la mer Méditerranée mais aussi au Proche et au Moyen Orient.

A. Pourquoi un article sur la langue arabe en France et dans la langue française ?

En France, on entend parler arabe (ou plutôt l'arabe dialectal nord-africain ou

arabo-berbère) dans la rue, dans les transports en commun, au supermarché, etc. Beaucoup de clients et clientes parlent cet arabe dialectal entre eux, ce qui est assez normal entre gens de même nationalité ou de même langue. L'arabe est donc bien présent en France et cela mérite quelques explications.

B. Historique des différentes périodes pendant lesquelles le français et l'arabe ont pu se côtoyer.

1. *L'empire romain autour de la mer Méditerranée.*

La première grande période de « rencontre » entre l'arabe et le français a probablement été celle de l'expansion de l'empire romain sur le pourtour de la mer Méditerranée, qui a vu l'invasion par les armées romaines de l'Afrique du Nord, de l'Égypte et du Moyen-Orient pour ne citer que ces régions. À cette époque, c'est donc en réalité le latin, future base du français, qui a été en contact avec diverses langues qu'il a influencées mais qui probablement lui ont aussi apporté quelques éléments. Nous avons trouvé quelques-uns des éléments étayant cette hypothèse en effectuant des recherches dans *Le Grand Robert de la langue française*. L'arabe aussi a adopté des mots latins. Nous en avons un exemple avec le « dinar », la monnaie encore utilisée de nos jours dans quelques pays arabes, en Tunisie, par exemple, « dinar » viendrait du bas grec *dénarion*, correspondant au latin *denarius*. Or, sans entrer dans les détails, on sait que le français, pour 80 % environ, a pour origine le latin et son évolution au fil des siècles. Le latin lui-même a subi une énorme *influence du grec mais aussi de l'étrusque, du celtique et du germanique* [Dictionnaire étymologique latin, p. 43]. Ceci nous amène à supposer que l'arabe, lui aussi, a apporté du vocabulaire au latin et par voie de conséquence au français. Cette hypothèse est étayée par le fait qu'on le retrouve bien dans les étymologies données notamment par le *Grand Robert de la langue française* et le *Dictionnaire étymologique des mots français venant de l'arabe, du turc et du persan*.

Toutefois, à l'époque de l'empire romain, les Arabes restaient confinés dans la péninsule arabique. Ils n'avaient pas encore envahi le Proche-Orient, ni l'Égypte, ni

l’Afrique du Nord, ni même l’Espagne. Il existait certes des civilisations arabes originales dans le Sinaï et en Jordanie (les Nabatéens), mais ont-elles donné des mots à la langue latine ? De plus la langue administrative utilisée par les Latins au Moyen-Orient était le grec. Quand un mot en français est d’origine arabe, il faut considérer la date à laquelle il est attesté. Ce n’est pas chose aisée mais cela permet déjà de savoir s’il est passé par le latin ou s’il a été directement importé par le français ou même l’ancien français en tant que langue constituée.

2. Les tentatives d’invasion de la France par les Sarrasins.

Autrefois, à l’école primaire en France on enseignait aux enfants que les Sarrasins venus d’Espagne avaient été repoussés (boutés) hors de France par Charles Martel à la fameuse « Bataille de Poitiers » en 732. En réalité, les choses sont beaucoup plus compliquées car les Sarrasins avaient déjà fait de nombreuses incursions dès le VI^{ème} siècle au nord des Pyrénées, notamment dans les régions nommées de nos jours « Aquitaine » et « Occitanie ».

La présence sarrasine au nord des Pyrénées correspond à la présence pendant plusieurs périodes entre 719 et 973 dans la province de Septimanie puis en Provence jusqu’en 1197, de populations de confession musulmane, principalement des arabo-berbères (arabes et berbères), voire des muladies (européens convertis à l’Islam) [Wikipedia¹].

Des découvertes archéologiques dans le centre de la France, entre autres en Auvergne, ont montré que certains villages avaient des origines arabes. Certains de leurs toponymes eux aussi viendraient de l’arabe. Ces villages auraient alors été très probablement créés, ou plutôt envahis, par des éléments des armées sarrasines lors de leurs incursions, voire par des déserteurs.

3. Les États francs (ou latins) en Terre Sainte.

Les États « latins » (ou « francs ») d’Orient sont les fiefs que plusieurs chefs

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9sence_sarrasine_au_nord_des_Pyr%C3%A9n%C3%A9es

croisés se découpèrent au Levant. (...) Quatre états ont été créés au Proche-Orient suite à la première croisade du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle (Wikipedia²). Plus tard, lors des croisades successives, de nouveaux fiefs furent créés. Pour cette époque également, on peut donc aisément comprendre l’interpénétration des langues arabes, turques et latines, voire européennes ne serait-ce que par la position géographique de ces états sur, grossièrement, les actuels Liban, Israël, Palestine ainsi qu’une partie de la Syrie.

4. La période coloniale.

Plus tard, au 19^{ème} siècle, ce sont les Français qui ont envahi les pays de l’Afrique du Nord, Algérie, Tunisie et Maroc mais aussi de nombreux pays d’Afrique. Dans cet article je ne mentionne que l’Afrique française du Nord qui comprenait :

- l’Algérie, d’abord en tant que territoire conquis et ensuite en tant qu’ensemble de départements français ;
- le protectorat français de Tunisie ;
- le protectorat français au Maroc.

Cette colonisation a permis l’introduction du français comme langue officielle. On peut toutefois penser que les Français installés en Afrique du Nord n’ont pas manqué de s’approprier quelques mots de vocabulaire arabe qu’ils ont pu ensuite « importer en France » comme nous le verrons plus loin.

5. Les guerres de 1870, de 1914-1918 et de 1939-1945.

Aux guerres entre la France et l’Allemagne, ont participé des régiments étrangers constitués d’autochtones des colonies. Considérés comme Français, ils étaient enrôlés dans diverses unités. Pendant la Première Guerre mondiale, 132 000 migrants Nord-Africains sont venus travailler en France métropolitaine pour remplacer les ouvriers français qui étaient au front. Une des raisons à cela est que beaucoup d’entre eux parlaient déjà français puisque c’était une langue officielle en Algérie, en Tunisie et au Maroc. C’était donc un facteur d’intégration. Mais il s’agissait surtout d’une

² https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats_latins_d'Orient

immigration économique, et nombreux étaient les travailleurs ne parlant pas français mais exerçaient des travaux pénibles la plupart du temps. *L'immigration de populations maghrébines pour raisons économiques commence surtout à la libération (1945-) où le besoin de main-d'œuvre est important (...). C'est de cette immigration que viennent la plupart des mots d'argot moderne issus de l'arabe* [Tengour 4, p. 13].

6. La Guerre d'Algérie.

Après la Guerre d'Algérie – de 1954 à 1962, le retour en France des « pieds-noirs³ », des juifs maghrébins et des harkis⁴ a provoqué une nouvelle diffusion des mots arabes qu'ils avaient coutume d'utiliser en Algérie. En 1962, plus de 800 000 pieds-noirs sont venus en France en apportant avec eux une partie de la culture et de la langue du Maghreb. Les harkis, généralement des musulmans sous commandement de l'armée française, forment une communauté qui a – elle aussi – émigré en France au moment de l'indépendance de l'Algérie. Les harkis et leurs descendants représenteraient en 2012 entre 500 000 et 800 000 personnes en France.

7. Les années 1960 et 1970.

Cette période a vu se produire un afflux d'Africains du Nord attirés par du travail et des revenus supérieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir dans leur pays d'origine. Il s'agissait donc là aussi d'une immigration pour motif économique. C'était la plupart du temps des travailleurs ayant quitté leur famille et lui envoyant la quasi-totalité de leur salaire. Celui-ci était d'ailleurs généralement inférieur à celui des ouvriers français, ce qui constituait une aubaine pour des employeurs français. Cette immigration était parfois saisonnière, notamment dans le monde agricole.

³ Le nom « pieds-noirs » désigne les Français originaires d'Algérie et, par extension, les Français d'ascendance européenne installés en Afrique française du Nord jusqu'à l'indépendance, c'est-à-dire jusqu'en mars 1956 pour les protectorats français de Tunisie et du Maroc, jusqu'en juillet 1962 pour l'Algérie, et au-delà pour ceux qui y sont restés après l'indépendance des trois pays (Wikipédia).

⁴ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Harki>

8. Le regroupement familial.

Plusieurs textes de loi et décrets font état de la possibilité ou non pour un travailleur étranger de faire venir sa famille en France.

Après avoir mis fin à l'immigration pour motif économique en juillet 1974, le gouvernement Chirac autorise le regroupement familial sous plusieurs conditions (durée de résidence, ressources, logement, ordre public, santé). Les familles algériennes ne bénéficient cependant pas de ce droit au regroupement.

C'est le Conseil d'État qui consacre, dans une décision du 8 décembre 1978, un nouveau principe général du droit : le « *droit de mener une vie familiale normale* ». Il annule le décret du 10 novembre 1977 par lequel le gouvernement subordonnait l'entrée en France des conjoints et enfants de travailleurs immigrés à la promesse que ceux-ci ne tenteraient pas d'y chercher un emploi.

Les différentes périodes où le regroupement familial a été autorisé ont eu pour conséquence un nouvel afflux d'épouses et d'enfants des travailleurs immigrés. De plus en plus de personnes, surtout les femmes, sont arrivées en France sans savoir parler français. L'arabe était donc parlé à la maison et entre femmes notamment lors de leurs rencontres pendant les courses ou en d'autres occasions.

Cette immigration de masse a eu pour corollaire un autre phénomène : la religion musulmane s'est fortement développée. Nous l'évoquerons plus loin.

Si certains étrangers se sont bien intégrés, d'autres ont commencé à constituer des communautés ethniques, notamment dans les banlieues – aux loyers moins élevés – mais aussi à Paris et dans d'autres villes de moyenne et de grande importance, voire dans des villages. C'est ce que l'on appelle le « repli communautaire ».

9. Les immigrés de deuxième et troisième génération.

Les immigrés de deuxième génération nés en France sont de plein droit Français en vertu du *jus solis*, ou « droit du sol ». Cette disposition du droit français stipule que toute personne née sur le sol français acquiert automatiquement la nationalité française.

Bien entendu, les enfants nés de parents d'origine étrangère mais déjà français

grâce au *jus solis* sont eux aussi automatiquement français. Il s'agit donc d'enfants de 3^{ème} génération.

Cette évolution démographique n'a pas manqué de favoriser le contact entre le français et l'arabe. Par ailleurs, il faut aussi noter l'apparition de mots d'argot. « *Au début assez marginal, l'apport (d'argot) s'est considérablement amplifié ces vingt dernières années (2000-) avec la crise et le repli communautaire.* » [4, p. 17]

10. Les guerres d'Irak, de Libye, et de Syrie.

Enfin, il nous faut mentionner que l'Europe – y compris bien sûr la France – fait face depuis quelques années, notamment depuis la dernière guerre d'Irak, l'effondrement de la Libye et la situation en Syrie, à un nouvel afflux d'immigrés fuyant la guerre et la pauvreté.

11. La diffusion de l'arabe par la religion islamique.

Bien que la loi française interdise l'élaboration et l'utilisation de fichiers comprenant l'appartenance raciale et religieuse⁵ et *en l'absence de recensements officiels portant sur la religion, il est assez difficile de chiffrer avec précision le nombre de musulmans en France. Les évaluations les plus récentes se situent dans une fourchette allant de 4,1 millions (selon une estimation de l'Observatoire de la laïcité en 2019) à 8,4 millions de musulmans (selon une estimation de François Héran en 2017) en fonction des méthodes de calcul retenues pour les estimations*⁶. Mais il n'en reste pas moins que les musulmans peuvent se dénombrer eux-mêmes, de manière non-officielle en comptant le nombre de fidèles fréquentant les mosquées et en calculant le nombre approximatif d'épouses et d'enfants.

L'Islam est donc aujourd'hui la deuxième religion en France après le catholicisme romain en termes de population, et la troisième en nombre de lieux de culte.

⁵ Cette interdiction est réaffirmée dans l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Islam_en_France

Pour faire face à cette population de religion musulmane, de nombreux lieux de cultes se sont développés tout au long du 20^{ème} siècle et au début du 21^{ème} jusqu'à nos jours. La *grande mosquée de Paris* est inaugurée en 1926, afin d'offrir un lieu de culte aux musulmans de Paris, de plus en plus nombreux. Par la suite est apparu progressivement un nombre grandissant de mosquées, actuellement plus de 2200.

Dans ce contexte, en 2004 est fait le constat que, sur les quelque 1200 imams du pays, 75 % sont étrangers et un tiers ne parlent pas français. Ce qui signifie pour ces derniers au moins que les prêches sont faits en arabe.

On voit ainsi que la langue arabe est bien vivante au sein de ces communautés. On peut donc supposer que les pratiquants du culte musulman sont pour certains arabophones mais aussi qu'un certain nombre, notamment les jeunes, est francophone mais pratique l'arabe non seulement en famille ou entre amis mais aussi lors des prières et des prêches effectués dans les mosquées et les lieux de prière.

C'est ainsi que de nombreux mots de la religion islamique sont passés dans la langue française et « *désignent des réalités matérielles, culturelles ou spirituelles inconnues de notre langue parce qu'extérieures à notre culture* » [1, p. 13]

C. Mots français venant de la langue arabe.

Pour cette étude, j'ai utilisé deux sources principales. La première m'a été fournie par le *Dictionnaire étymologique des mots français venant de l'arabe, du turc et du persan*, cité en bibliographie. Cet ouvrage présente un total de 712 mots ainsi que leur étymologie. La deuxième liste se trouve dans *Le Grand Robert de la Langue Française* (version numérique 2017). Je n'ai pas compté le nombre de mots qu'elle contient.

Je distingue quatre groupes de mots :

- Les mots anciens, avant le 19^{ème} siècle.
- Les mots récents (en relation avec la colonisation récente et avec l'immigration).
- Les mots entrés via l'actualité et le journalisme.
- Le vocabulaire religieux (et les mots de la culture arabe et de ses pratiques).

NB : Certains mots entrent dans plusieurs catégories.

Mots anciens (avant le 19^{ème} siècle)

Alcool : est attesté au XVI^{ème} s. sous la forme *alcohol*. Il est emprunté à l'arabe *al-kūhl*.

Algèbre : apparaît en français à la fin du XIV^{ème} siècle, depuis le latin médiéval *algebra*. Vient de l'arabe *ăl-djābr* « contrainte, réduction ».

Algorithmme : *algorisme* (XIII^{ème} s.) « calcul en chiffres arabes ». Venant de l'ancien espagnol *alguarismo* issu du latin médiéval *algorithmus*, c'est le nom latinisé d'un grand mathématicien surnommé *ăl-hūwārīzmī* (Al-Khwârîzmî).

Arabe : apparu vers 1080 sous la forme *arrabit*, venant du latin *arabus*, lui-même issu du grec *araps* provenant de l'arabe *arabiy* « nomade qui vit sous la tente ». « *Le mot désigne tout d'abord un peuple établi dans la péninsule dite arabe, puis à la suite de ses conquêtes des VII^{ème} et VIII^{ème} siècle, l'ensemble des peuples établis dans le Nord de l'Afrique, au Proche et au Moyen-Orient, par un abusif souci de simplification faisant se confondre ethnies, cultures et religions* » [1, p.27].

Azur : est emprunté à l'espagnol *azul*, de l'arabe populaire *lāzūrd* et de l'arabe classique *lāzāwārd*. « *C'est le premier mot français pour désigner le bleu du ciel* » [1, p.32].

Café : du turc *kahve*, lui-même venant de l'arabe *qāhwāh*, « boisson enivrante ».

Chiffre : du latin médiéval *cifra* « zéro » emprunté à l'arabe *ṣifr* « vide ; zéro ».

Girafe : de l'italien *giraffa*, de l'arabe *zārāfāh*.

Hasard : de l'arabe *ăz-zăhr* « dé, jeu de dé », par l'intermédiaire de l'espagnol *azar*.

Mafia : « *semble être dérivé de l'arabe ma-afir, nom de la tribu sarrasine qui dominait Palerme à l'époque Arabe de la Sicile, ou bien de l'arabe mû-afât « sécuriser, protéger », ou bien encore de mahiyas "présomptueux" », toujours de l'arabe* [1, p.104].

Raquette : « est emprunté au latin médiéval rasceta "paume de la main", lui-même emprunté à l'arabe dialectal rakhet (de l'arabe classique râhat "paume de la main"). Le mot a désigné la paume de la main avant de prendre son sens actuel, suite à l'évolution du jeu dit "de paume" » [1, p. 134].

Sarrasin : le bas latin *Sarracenus*⁷, désigne le nom d'un peuple de l'Arabie, en arabe *šārqīyyīn*, pluriel de *šārqūjy-ī* « oriental ».

« Le mot pourrait aussi venir du grec *sarakēnoi*, littéralement "ceux qui vivent sous la tente", étant entendu que pour les Grecs, les gens vivant sous la tente ne pouvaient être que les membres des tribus arabes habitant dans ce qui ne s'appelait pas encore le Proche et le Moyen-Orient. En français, il est employé pour "Arabe", dans le contexte historique médiéval, et désigne tout ce qui vient de l'Orient » [1, p. 141].

Sirop : du latin médiéval *syrupus*, *sirupus* venant de l'arabe *šārāb* « boisson ». « Le mot arabe pouvant également désigner des potions utilisées médicalement, le mot sirop s'applique aujourd'hui aussi bien à une solution à base de sucre et d'eau qu'à une boisson médicamenteuse sucrée » [1, p.145].

Sofa : de l'arabe *suffah* « estrade à coussins, coussin ». « Le mot a désigné tout d'abord "une estrade élevée, couverte de tapis et de coussins" à la cour de sultans ottomans puis s'est dit de toute banquette sans bois apparent, cernée sur trois côtés de coussins, et servant aussi bien de siège que de lit » [1, p.145].

Sorbet : de l'italien *sorpetto* issu du turc *chorbet* venant de l'arabe *šūrbāt* « boisson ».

Sucre : de l'italien *zucchero*, transposition de l'arabe *sūkkār*. « Le sucre, venu de l'Inde était connu dès l'antiquité (sakkharon en grec). Il pénétra en Europe en tant que produit alimentaire au XII^{ème} siècle, lorsque les croisés découvrent la canne à sucre cultivée par les Arabes en Égypte et en Palestine » [1, p.147].

Table : du latin *tabula* « planche, table à jeu ». « Le mot pourrait venir de l'arabe

⁷ Le Grand Gaffiot indique : Saraceni, ḥ̄rum « Peuple d'Arabie heureuse ».

taoula qui désignait la table d'un jeu toujours pratiqué surtout au Proche et Moyen-Orient : le jacquet ou tric-trac, à moins que ce ne soit le contraire, le mot arabe venant du latin » [1, p.149]. Voici encore un bon exemple des échanges entre les langues du pourtour de la mer Méditerranée.

Mots récents (en relation avec la colonisation et l'immigration).

Arobase : est apparu en français dans les années 1980 sous la forme « @ » et est utilisé notamment dans les adresses de courriel. « *Ce mot est issu de arobe, une mesure de poids médiévale, provenant lui-même de l'arabe ar-rub "le quart". Cette unité de mesure équivalant à 11,5 kg est toujours usitée dans la péninsule Ibérique et en Amérique latine* » [1, p.28].

Bled : de l'arabe maghrébin *blād*, arabe classique *bīlād* « pays, contrée ». « Pays natal ou d'origine ». Employé familièrement, ce mot peut signifier « village éloigné, isolé, offrant peu de ressources ».

Caïd : de l'arabe *qā'īd* « celui qui conduit ». Ce mot, dans son sens contemporain, signifie « petit chef dans un quartier beur, un dur ». On trouve aussi parfois son dérivé « caïdat », fréquent chez les journalistes. C'est la zone dans laquelle un caïd exerce son autorité.

Cheb, Cheba (f.) : adjectif signifiant « jeune », placé en Algérie depuis la fin des années 1970 devant le prénom d'un chanteur de *raï* (voir ce mot). Les chanteurs Cheb Khaled et Cheb Mami ont fait une partie de leur carrière en France où l'adjectif est devenu nom propre.

Fatma : de *Fātma, Fātima*, nom de la fille de Mahomet. Femme d'Afrique du Nord ou employée de maison arabe dans le français d'Afrique du Nord, au temps de la colonisation.

Halal : se dit de la viande d'un animal (mouton, bœuf, etc.) tué selon le rite musulman.⁸

⁸ Avec l'augmentation du nombre de musulmans en France, de très nombreux abattoirs pratiquent

Haram : de l'arabe *hārām*, « ce qui est défendu, sacré ». Dans l'islam, ce qui est interdit, constitue un péché (opposé à *halal*).

Haschich : de l'arabe *hāšiš*, « herbe, foin, gazon » et « chanvre indien ». Le mot désigne la plante dont on extrait une substance narcotique et la substance elle-même que l'on peut mâcher ou fumer.

Inch'Allah ! : interjection transposée de l'arabe *incha 'allah*, « si Dieu le veut » ou « advienne que pourra ». Cette interjection a été assez largement adoptée par les Français dits « de souche », avec souvent une nuance humoristique. Elle reste perçue comme exotique.

Jasmin : de l'arabe *yāsāmin*. La révolution tunisienne de 2010 et 2011, considérée comme essentiellement non violente, a été qualifiée de « révolution de jasmin », du nom de la plante et de la fleur du même nom particulièrement odorante.

Maghreb : de *al-Maghrib al-Arabi*, « le Couchant arabe ». Région du Nord-Ouest de l'Afrique comprise entre la Méditerranée et le Sahara, l'océan Atlantique et le désert de Libye (états : Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Libye)

Maghrébin(e) : emprunt à l'arabe *magribī* « du Maghreb », « lieu, direction où le soleil se couche, occident », dérivé de *garaba* « se coucher » (pour un astre).

Mektoub ! : de l'arabe *maktūb* « qui est écrit, prédestiné ». Interjection exprimant un sentiment de fatalité.

Qamis ou **kamis** : vêtement long porté traditionnellement par les hommes musulmans. On en voit beaucoup en France.

Raï : mot arabe signifiant « opinion ». Le raï est une musique populaire originaire d'Algérie, mêlant les rythmes maghrébins et le rock ou le blues.

Raïs : mot arabe d'Égypte *rā'īs* « chef ».

Souk : de l'arabe *sūq* « marché ». Marché des pays d'Islam, et notamment marché couvert réunissant, dans un dédale de ruelles, des boutiques et ateliers de toute espèce. Familièrement et péjorativement désigne un lieu où règnent le désordre, l'agitation, le

exclusivement l'abattage selon le rite musulman. C'est un sujet de polémique en France.

bruit.

Tarif : de l'italien *tariffa* issu de l'arabe *tā’rīf* « notification ».

Toubib : mot arabe d'Algérie, de l'arabe classique *tābīb* « médecin, habile savant, versé dans la connaissance d'une chose ». Serait donc l'équivalent de notre docteur, non seulement en médecine mais aussi ès autres sciences.

Mots entrés via l'actualité et le journalisme

Al-Qaïda : « transcription phonétique de l'arabe *al-qâ’ida* "la base (militaire)". Cette appellation, inventée par les États-Unis, désignait à l'origine la base de données constituée en 1988 par Oussama Ben Laden et comportant la liste (...) de tous les combattants arabes passés dans les camps d'entraînement qu'il contrôlait. Le mot désigne aujourd'hui en Occident, la nébuleuse islamiste déterminée à établir par la violence et des actions terroristes, des gouvernements "musulmans" par l'éradication de la puissance occidentale dans les pays à majorité musulmane » [1, p. 130].

Ayatollah : est un emprunt perse à un substantif arabe composé de *âyat* et *Allah*. Il signifie « verset de Dieu (Allah) ». Ce mot a été diffusé par les médias lors de la révolution iranienne de 1979 qui a transformé l'Iran en république islamique.

Burka : vient de l'arabe *burqab*. C'est un tissu qui recouvre le corps des femmes de la tête aux pieds en Afghanistan. On parle aussi en français de « voile intégral ». (Voir ci-après « *hijab*, *niqab* »)

Chahid : de l'arabe *šahīd* « martyr ». C'est une personne que l'on considère comme martyr pour l'islam. Ce terme, qui possède un sens plus large que le sens chrétien (celui qui est tué pour ne pas renier sa religion), est utilisé pour désigner ceux qui meurent dans le cadre du Jihad (voir ce mot). Notons au passage qu'un martyr chrétien ne tue jamais, il témoigne de sa foi en préférant mourir plutôt que de la renier. Le mot « martyr » vient du grec et signifie « témoin ». Le martyr chrétien est toujours une victime. A l'inverse, un *chahid* n'hésite pas à tuer pour sa foi et au besoin à se tuer ensuite, comme on le voit dans les attentats suicides. La traduction de *chahid* par « martyr » est donc non seulement abusive mais c'est un contre-sens.

Charia : est apparu en français à la fin du XX^{ème} siècle à la suite de la montée de l’islamisme radical. Ce mot vient de l’arabe « charia » qui a pris le sens au XIX^{ème} siècle de « règles, droits, devoirs, interdits ».

Djihad : « *emprunt à l’arabe djihad "effort suprême" et, selon le Coran, une lutte aussi bien extérieure (exhorter les gens à faire le bien et rejeter le mal) qu’intérieure (contre ses propres passions mauvaises et pour le respect des prescriptions coraniques). Depuis les années 80, est utilisé en rapport avec la montée des mouvements intégristes musulmans et désigne une guerre sainte qui serait menée pour défendre ou propager l’islam, donc au détriment du monde non musulman* » [1, p. 67-68].

Fatwa : dans l’islam, c’est une consultation juridique sur un point de religion et la décision qui en résulte (parfois, condamnation). Ce mot a été popularisé par les médias français en 1989 par la fatwa, condamnation à mort, lancée contre l’écrivain Salman Rushdie par l’Ayatollah Khomeiny.

Hijab : de l’arabe *hijâb* (de *hajaba* « cacher »). Voile qui couvre les cheveux, les oreilles et le cou, porté par de nombreuses musulmanes des pays arabes (aussi appelé voile islamique). (Voir burka)

Niqab : vient de l’arabe *niqab* et désigne le voile noir porté par les femmes notamment en Arabie saoudite et couvrant intégralement le corps, n’en laissant visible que les yeux. (Voir burka, hijab)

Salafisme : fait partie des mots apparus (fin du XX^{ème} s.) dans le vocabulaire français à la suite de l’implantation en France de mouvements piétistes musulmans traditionalistes et plus ou moins sectaires. Le mot vient de l’arabe *salaf* « ancêtre ». Doctrine musulmane sunnite prônant le retour aux valeurs fondamentales de l’Islam.

Taliban : mot afghan, emprunté par l’intermédiaire du persan à l’arabe *taleb* « étudiant », d’abord « étudiant en théologie ». Membre d’un mouvement afghan islamiste intégriste et armé dont la politique est l’application stricte et intégrale de la loi coranique (*charia*).

Taqiya : « *provient de l’arabe taqīyya qui signifie "prudence" et "crainte". Ce terme désigne, au sein de l’islam, une pratique de précaution consistant, sous la*

contrainte, à dissimuler ou à nier sa foi afin d'éviter la persécution. Dans les années 1990, le mot taqîya a reçu une autre interprétation : des auteurs l'utilisent pour désigner une dissimulation de la foi dans un but de conquête. (...) Selon cette interprétation, il s'agirait alors d'une pratique utilisée par des mouvements djihadistes extrémistes tels qu'Al-Qaida et l'État islamique. À la suite des attentats du 11 septembre 2001, ce terme est appliqué, par des milieux politiques hostiles à l'islam, à tous les musulmans qui sont ainsi accusés de "mensonge" » [source : Wikipedia⁹].

Le vocabulaire religieux.

Aïd : désigne les deux fêtes les plus importantes de la religion musulmane, l'*Aïd el Fitr*, « fête de la rupture » à la fin du mois de ramadan et l'*Aïd el-Adha*, « fête du sacrifice » à la fin du pèlerinage à la Mecque en souvenir d'Abraham acceptant de sacrifier Ismaël, son demi-frère, selon la tradition musulmane.

Coran : de Alcoran au XIV^{ème} siècle, issu de l'arabe (āl-)qūr'ān, « la lecture par excellence, le Coran ».

Dâr al-harb : le monde des incroyants (non-musulmans), littéralement la « terre de la guerre ». S'emploie également par opposition à *dâr al-islâm*.

Dâr al-islâm : la « terre d'Islam ». Partie du monde où les lois islamiques gouvernent, selon la religion musulmane.

Hadith : recueil des actes et paroles de Mahomet. Les hadiths sont une référence importante pour la foi islamique. Les hadiths complètent le Coran.

Imam : de l'arabe *imām*, fonctionnaire employé dans une mosquée comme chef de prière.

Islam : emprunt à l'arabe *islâm*, « soumission (sous-entendu : à Dieu) ». Religion prêchée par Mahomet (Mohammed), fondée sur le Coran. Ce mot représente aussi l'ensemble des peuples qui professent cette religion, et la civilisation qui les caractérise.

⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Taqîya>

Mosquée : « emprunté à l’italien moscheta "temple de culte musulman" (XIV^{ème} s.). On le trouve bien avant et avec une orthographe voisine dans diverses traductions en italien de textes arabes. Il s’agit d’emprunts à l’espagnol mezquita lui-même ayant été emprunté à l’époque de la Première croisade au grec byzantin masgidion ou de l’arménien mzkit. Toutes ces formes viennent de l’arabe masjid "lieu où l’on se prosterne" » [1, p. 115].

Musulman : « est emprunté, peut-être par l’intermédiaire du turc müsülmân, au persan musulman, lui-même repris de l’arabe muslim. (...) Muslim est tiré du verbe *aslama* "se confier se soumettre, se résigner (à la volonté de Dieu)" » [1, p. 119]. (cf. Islam)

Ramadan : emprunté à l’arabe *ramadân*, du verbe *remadh* « brûler » (en parlant du vent, du soleil, etc.). C’est le nom du neuvième mois de l’année lunaire musulmane pendant lequel les musulmans doivent s’astreindre au jeûne entre le lever et le coucher du soleil. Ce mot a donné en français populaire un intéressant doublet : *ramdam* qui signifie « vacarme, tapage produit par des gens ». En effet, les nuits de *ramadan*, après la rupture du jeûne, les familles musulmanes festoient et font la fête jusque tard dans la nuit. Ce sont vraisemblablement les soldats français qui ont introduit le terme à leur retour de la conquête de l’Algérie au début du XIX^{ème} siècle.

Sourate ou **surate** : de l’arabe *sūrāh* « verset du Coran ». Chapitre du Coran et par extension texte d’un de ces chapitres.

Sunna : de l’arabe *sūnnâh* « loi, règle traditionnelle ». Dans la religion islamique, le mot a pris le sens de « lois et règles traditionnelles inspirées des hadiths ».

Conclusion

Après une présentation de l’historique des contacts entre le français et l’arabe, autrefois de manière indirecte mais plus récemment de façon très directe, j’ai simplifié ma présentation des mots arabes en mentionnant brièvement leur origine sans systématiquement mentionner toutes les étapes d’évolution de chaque mot. Par ailleurs j’ai également relevé des différences d’étymologie entre le *Dictionnaire étymologique*

des mots français venant de l’arabe, du turc et du persan et le *Grand Robert*. Je n’en ai pas fait état. De nombreux paramètres auraient été à prendre en compte pour opérer un classement encore plus significatif des mots d’arabe et de maghrébin dans la langue française : l’époque d’importation, que j’ai présentée dans l’historique ; le fait que l’importation a été directe ou indirecte ; le domaine linguistique d’accueil : sciences (mathématiques, chimie...) ; l’argot des soldats français revenus d’Algérie ; les termes arrivés avec l’exode des Français d’Algérie et assimilés ; la langue parlée par les beurs dans les cités, répandue entre autres par le rap ; la langue religieuse. Mon souci de simplification et de clarté m’a souvent fait volontairement omettre certains détails de la classification ci-dessus.

Enfin, nous avons vu que l’Islam, son vocabulaire et sa culture ont plus imprégné la culture et le vocabulaire français depuis quelques dizaines d’années. Les nombreux projets de construction de nouvelles mosquées, voire la transformation d’églises désaffectées en lieux de culte musulman, vont peut-être amplifier l’imprégnation de la langue arabe dans la culture et la langue française dans les années à venir.

Bibliographie

1. Georges A. Bertrand, Dictionnaire étymologique des mots français venant de l’arabe, du turc et du persan, éditions L’Harmattan, seconde édition 2013
2. Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français, Hachette, 2000
3. Dictionnaire le Grand Robert de la langue française, éd. Robert électronique, 2017
4. Abdelkarim Tengour, Tout l’argot des banlieues, Les éditions de l’Opportun, 2013

LE Q & R DES AUTEURS

Diverses choses à savoir sur les
Cahiers d'études interculturelles (CÉTIC)

Quels sont les thèmes de la revue ?

La revue a **trois grands thèmes**, qui se recoupent mais qui peuvent aussi être traités indépendamment :

- **la vie au Japon**
- **le FLE et la didactique du français**
- **les questions interculturelles.**

Idéalement, les articles de la revue se trouvent à la croisée d'au moins deux de ces thèmes : par exemple, « le FLE au Japon », ou encore « les différences culturelles France-Japon ». Cependant, on acceptera aussi des articles qui n'abordent que l'un des trois thèmes.

Dans la mesure du possible, nous essayons de regrouper les articles pour faire des **numéros thématiques**. Ainsi, le No3 traitait de « *la place de l'Autre au Japon* ».

CÉTIC est-elle une revue académique ou une revue grand public ?

CÉTIC est une revue **semi-académique**. Il y a parfois un peu de confusion chez les auteurs, certains pensant qu'il s'agit d'une revue académique, théorique, intellectuelle et spécialisée, et d'autres la voyant comme une revue journalistique ou grand public. Cette confusion vient justement du fait que CÉTIC se situe à l'intermédiaire entre ces deux approches.

Que signifie « semi-académique » ?

D'abord, que CÉTIC n'est **pas** une revue académique. Elle s'intéresse peu aux idées abstraites. Mais ce n'est pas non plus un magazine. Elle ne cherche pas à produire des

papiers d'opinion comme dans la presse grand public. Le sens principal de « semi-académique » est d'apporter chez le lecteur quelque chose qui provoque la pensée, mais **qui présente aussi un aspect pratique presque immédiatement exploitable dans la vie quotidienne**. Par exemple, pour un enseignant, de nouvelles manières d'envisager ses classes. Ou encore, pour un étudiant ou un jeune qui s'installe au Japon, une nouvelle manière de voir, sur un point ou un autre, la société japonaise.

Quels sont, plus précisément, les papiers qui sont publiés par CÉTIC ?

Là encore, il y a un peu de confusion car la revue est divisée en deux parties :

- d'abord, une partie **ÉTUDES** qui comprend des papiers longs, écrits par des enseignants confirmés ou par des doctorants spécialisés sur des questions interculturelles ou pédagogiques.
- Ensuite, une partie **NOTES ET TÉMOIGNAGES**, composée de documents plus légers : des professionnels peuvent y témoigner de leur situation de travail, des enseignants ou des étudiants peuvent y présenter de petites enquêtes ; enfin il peut s'agir d'interviews, de lettres ouvertes, d'éléments d'observation participante, de réflexions sur la société japonaise par exemple. On peut également inclure dans cette partie des papiers de recherche un peu moins structurés.

(NB : Exceptionnellement, le N°6 n'est composé que de NOTES ET TÉMOIGNAGES)

Quels sont les papiers qui entrent dans la partie « ÉTUDES » ?

Comme je l'ai dit, ces papiers sont relativement longs (de 20 à 50 pages). Ils comprennent des références, et dans la plupart des cas des données. Ils sont en général issus de recherches menées par les auteurs depuis un certain temps. Par exemple, dans le N°1, on trouve : « *Le choc des politesses : silence et longueur des réponses dans la classe de FLE au Japon* » qui est issu d'un travail de longue date de mon collègue Bruno Vannieuwenhuyse, et au sujet duquel il a déjà publié plusieurs petits articles. Dans le N°4, on trouve « *Joindre le geste à la parole : encourager la prise de parole spontanée dans la classe de conversation FLE au Japon* » qui se base sur le travail pédagogique de Bruno Jactat.

Depuis le N°3, les articles de la partie « ÉTUDES » sont soumis à un comité de lecture. Deux évaluateurs lisent l'article à réception, et proposent des corrections à l'auteur. La liste des évaluateurs est donnée sur la seconde page.

Comment se fait cette évaluation ?

Les évaluateurs sont choisis parmi les auteurs de la revue ou parmi des collègues extérieurs. Je leur demande simplement d'évaluer un papier de temps en temps, et s'ils n'ont pas le temps à ce moment-là, ils peuvent le refuser. Je choisis alors un autre évaluateur.

Quand un article est proposé, je décide d'abord s'il doit faire partie des « ÉTUDES » ou plutôt des « NOTES ET TÉMOIGNAGES ». Dans le premier cas, je le fais parvenir à deux évaluateurs, si possible aguerris aux sujets traités.

Les critères d'évaluation sont très simples. Il s'agit de considérer les questions suivantes :

- **Le travail est-il cohérent et correctement écrit ?**
- **Y a-t-il des données (enquêtes, interviews, références) ?**
- **Y a-t-il une conclusion, pas forcément révolutionnaire, mais nouvelle et/ou intéressante pour nous et nos collègues ?**

Malgré la simplicité de ces questions, certains papiers n'y résistent pas. **C'est pourquoi j'attire l'attention des auteurs**, notamment des auteurs de papiers théoriques et académiques, sur le fait qu'un minimum de données ou de références est nécessaire. Et surtout, que le papier doit apporter quelque chose d'applicable pour ses lecteurs.

Qu'en est-il des articles de la partie NOTES ET TÉMOIGNAGES ?

Les papiers de la partie NOTES ET TÉMOIGNAGES ne font pas l'objet d'une évaluation avec correction. On vérifie simplement s'ils sont acceptables. S'ils le sont, **ils sont pris tels quels**, exception faite de petites corrections orthographiques ou typographiques. Dans le cas contraire, on peut demander à l'auteur de revoir éventuellement son travail pour une prochaine édition de la revue.

Pourquoi cette division en deux parties ?

Parce qu'elles sont dissemblables, mais se complètent. Les ÉTUDES sont des travaux de recherche mais ne sont pas exagérément théoriques ou intellectualisantes. Les NOTES ET TÉMOIGNAGES présentent une version plus légère de la même problématique. Ils offrent des approches pratiques, quoique plus personnelles, de situations particulières. Ce ne sont pas non plus des approches journalistiques, car elles se basent sur des expériences directes et non de seconde main, elles ne cherchent pas un « angle » qui rende le papier intéressant, mais au contraire travaillent sur des données ou essaient de débusquer un

« mystère ». Par exemple, dans le N°3, l'article de Meiko Ikezawa résoud la question intéressante pour nous de la manière dont les Japonais s'adressent aux étrangers. Dans le N°4, je propose une sorte de jeu mnémotechnique pour régler la difficulté chronique que nous avons à retenir le nom de nos étudiants ou de nos contacts japonais.

Imaginons : je suis un enseignant de haut niveau, connu dans mon domaine, et je serais heureux de participer à la revue afin de lui donner de la tenue et encourager d'autres auteurs à y participer. Quels genres de papier puis-je soumettre ?

La première chose est de **savoir si vous acceptez de vous soumettre au comité de lecture ou si vous préférez que votre papier soit publié sans évaluation**. Si vous acceptez de vous soumettre au comité de lecture et d'être publié dans la partie ÉTUDES, votre papier sera évalué sur **les trois questions** énoncées ci-dessus. J'insiste beaucoup sur ce point : comme pour tout autre papier, on regardera s'il y a des références ou des données, **et si la conclusion apporte quelque chose pour nos collègues**. Si ce n'est pas le cas, il y aura un retour d'évaluation.

Maintenant, si vous souhaitez que votre papier soit publié sans évaluation, il paraîtra dans la partie NOTES ET TÉMOIGNAGES, en tant qu'invité en quelque sorte. C'est également un point important : **notez donc bien que vous pouvez nous proposer un papier sans passer par la case évaluation**.

Imaginons : je suis étudiant, jeune chercheur, enseignant sans publications. Quels genres de papier puis-je proposer ?

Vous pouvez bien entendu proposer un travail de recherche dans la partie « ÉTUDES ».

Dans la partie « NOTES ET TÉMOIGNAGES », vous pouvez aussi proposer un témoignage personnel (une situation particulière qui vous importe, comme par exemple « la vie d'une jeune étrangère au Japon » ou « la situation d'un employé français dans une entreprise japonaise ») ou encore une note de recherche (par exemple un travail que vous avez fait avec vos étudiants, une petite enquête, un recueil de témoignages). Essayez de soulever une question que tout le monde se pose (Pourquoi les Japonais... ? Comment faut-il faire pour... ?). Relisez bien les différents numéros en ligne, de façon à vous faire une idée.

Divisez votre texte en parties claires, avec des sous-titres. Avant de l'envoyer, relisez-le bien pour vous assurer qu'il fait sens, et pour corriger les typos et la présentation.

Quel avantage à publier dans les *Cahiers d'Études Interculturelles* ?

Principalement de publier. **Avoir une liste de publications est fondamental** pour la recherche d'un emploi d'enseignant, au Japon comme ailleurs. Les *Cahiers d'Études Interculturelles* ont précisément pour objectif de permettre aux chercheurs et enseignants quelque peu en marge du système d'étoffer leur liste de publications. Je pense en particulier **aux étudiants, aux jeunes chercheurs, aux enseignants à temps partiel, à ceux qui travaillent hors du système universitaire** (dans les écoles et instituts par exemple), et qui ne sont pas dans les circuits habituels. Je pense aussi aux enseignants qui, comme moi, **cherchent à publier des recherches qui sortent de leur domaine habituel**, et pour lesquelles ils n'ont pas de canal de publication.

Notez bien que les auteurs **n'auront rien à payer**, mais qu'ils ne seront pas rémunérés non plus. La revue paraîtra en ligne et un exemplaire imprimé sera donné à chaque auteur. Les auteurs qui voudront distribuer leur publication devront l'imprimer eux-mêmes. La régularité de la publication dépendra des contributions.

Peut-on publier dans une autre langue que le français ?

Oui, en anglais. Cependant, nous invitons les auteurs à **faire relire leurs textes et à les corriger** avant de les soumettre. Jusqu'à présent, nous avons accepté que les articles en anglais proposés par des auteurs non anglophones ne soient pas rédigés dans un anglais parfait ou presque parfait. Mais cette politique ne fait pas sens, dans la mesure où les articles en anglais sont en principe destinés à être lus par des anglophones. Idéalement, les textes écrits en anglais par des auteurs non-anglophones, même s'ils ont confiance en leur anglais, doivent être **relus par au moins un natif ayant l'expérience de l'écriture académique ou semi-académique**, et ensemble avec l'auteur, côte à côte à la même table.

Enfin, si je soumets un papier, combien de temps faudra-t-il pour qu'il soit publié ?

Ayez conscience de ce que le **temps éditorial est très long** ! Il faut **cinq à huit mois entre la réception de votre article et sa publication** dans les *Cahiers d'Études Interculturelles*. ■

Vivre et travailler au Japon

Cahiers d'Études Interculturelles

APPEL À TEXTES

- Enseignants ayant des travaux en cours et des textes à publier,
- étudiants et jeunes chercheurs,
- enseignants à temps partiel,
- enseignants travaillant hors du système universitaire (écoles, cours privés),
- mais aussi employés d'entreprises françaises ou japonaises au Japon ayant des expériences interculturelles à rapporter.

VENEZ PUBLIER DANS LES
CAHIERS D'ÉTUDES INTERCULTURELLES !

L'intérêt pour vous est :

- d'étoffer votre liste de publications (et d'augmenter vos chances d'obtenir d'éventuels postes)
- de travailler vos idées, de développer vos recherches, d'améliorer votre écriture...
- Je vous encourage à lire les publications de ce numéro et des précédents, et à vous demander si vous n'auriez pas, vous aussi, quelque chose à dire dans le même esprit.

- Consultez absolument le Q & R des auteurs qui se trouve dans les premières pages de cette revue.
- Dans le site revuecetic.wordpress.com, consultez et remplissez le formulaire de suggestion d'article.

Contact : Jean-Luc Azra

jeanlucazra@gmail.com

La langue de publication des *Cahiers* est en principe le français ; cependant, des textes en anglais pourront être acceptés.

ISSN 2433-3379